

# **NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2012-2018**

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



## Sommaire

<b>1.Des quartiers plus agréables à vivre</b>	6
A. Politique de rénovation des quartiers	6
B. Urbanisme	7
C. Prévention et cohésion sociale	8
D. Sécurité	9
E. Propreté publique	9
F. Mobilité	10
<b>2.Des logements de qualité pour tous</b>	11
A. Logements publics	11
B. Logements privés	12
C. Nouvelles formes de cohabitation	12
<b>3.Une politique dynamique de l'emploi et du développement économique</b>	13
<b>4.Un système éducatif performant</b>	14
<b>5.Un soutien aux familles</b>	16
A. Famille et petite enfance	16
B. Jeunesse	16
<b>6.Un accompagnement social adapté aux besoins de chacun</b>	17
<b>7.Une politique culturelle et sportive ambitieuse</b>	18
A. Sport	18
B. Culture	18
<b>8.Un renforcement du développement durable et des relations internationales</b>	20
<b>9.Une gouvernance publique moderne</b>	21
A. Finances locales mieux contrôlées	21
B. Modernisation de l'administration	21
C. Proximité, concertation et participation	22
D. Coordination des politiques publiques	22
E. Gestion transparente des mandats publics	22

La note de politique générale est le texte fondamental de tou(te)s les tennoodois(es) qui détermine les priorités de travail qui ont été choisies par le Collège des Bourgmestre et Echevins (ci-après le Collège) pour rencontrer un objectif unique : l'amélioration du bien-être des habitants de Saint-Josse-ten-Noode dans chaque quartier de la commune.

L'histoire particulière de la commune, son brassage de populations, de cultures et de langues, sa population jeune sont autant d'atouts pour faire face aux difficultés consécutives à la crise financière et économique.

Pour soutenir les tennoodois(es), le Collège s'engage à actionner tous les leviers pour obtenir des budgets auprès des autres niveaux de pouvoir et partenaires.

Le Collège s'engage à tourner résolument l'administration communale vers le public afin d'accueillir comme il se doit les tennoodois(es).

Le Collège entend adapter le plan communal de développement afin de mieux rencontrer les besoins et attentes des tennoodois(es).

La note de politique générale est basée sur les neuf priorités suivantes qui répondent aux grands défis de la population tennoodoise. Pour réaliser ces objectifs, le Collège optera pour un modèle de gestion efficace et moderne et mènera des politiques transversales et coordonnées en étant attentif aux principes de participation, de concertation, de proximité et de transparence.

1. Des quartiers plus agréables à vivre
2. Des logements de qualité pour tous
3. Une politique dynamique de l'emploi et du développement économique
4. Un système éducatif performant
5. Un soutien aux familles
6. Un accompagnement social adapté aux besoins de chacun
7. Une politique culturelle et sportive ambitieuse
8. Un renforcement du développement durable et des relations internationales
9. Une gouvernance publique moderne

# 1.Des quartiers plus agréables à vivre

## A. Politique de rénovation des quartiers

Dans le cadre de la rénovation des quartiers, le Collège s'engage à mener une réflexion globale sur l'avenir de la Commune en associant l'ensemble des acteurs concernés (habitants, travailleurs, commerçants, associations, etc.).

Le Collège mettra en oeuvre une politique de rénovation des quartiers les plus fragilisés au travers de programmes de subsidiation régionaux, fédéraux et européens. A cet égard, la mise en oeuvre des contrats de quartiers sera poursuivie (« Liedekerke » et « Axe Louvain ») ainsi que le lancement d'un sixième contrat de quartier durable « Axe Louvain ». Les contrats de quartier sont de puissants moteurs de revitalisation en raison notamment du fait que les budgets prévus sont conséquents et proviennent aussi bien de la Région de Bruxelles-Capitale, Beliris que de la Commune. Au travers de ces contrats de quartiers, le Collège entend améliorer et maintenir de nombreux logements de qualité et d'équipements de proximité (ex : crèches).

Le Collège orientera prioritairement son action sur une plus grande cohérence de l'aménagement de l'espace public. En ayant le souci de l'exemplarité, Collège souhaite que tous ces efforts créent une nouvelle dynamique dans les quartiers les plus anciens en encourageant les propriétaires à rénover leur habitat (ex : rénovation et embellissement des façades, entretien des jardins côté rue, etc.) et maintenir la propreté de leur rue.

Le Collège veillera à une meilleure coordination des chantiers de travaux publics en prévoyant notamment une information publique et personnalisée sur les chantiers publics (indication de l'objet, la durée, la personne de contact, etc.). Une attention sera également apportée à la mobilité des aînés, des personnes à mobilité réduite (PMR) et des familles en renforçant la sécurité et le confort de circulation sur les trottoirs. L'objectif poursuivi est que le cheminement se fasse sur des trottoirs dégagés de tout obstacle afin de permettre une fluidité dans les déplacements.

Trois chantiers seront notamment prioritaires pour le Collège :

### 1) Quartier Nord – Saint-Lazare

Le Collège entend concentrer son action sur le quartier Nord - Saint-Lazare qui a la particularité d'être à cheval sur 3 Communes (Schaerbeek, Bruxelles-Ville et Saint-Josse-ten-Noode) afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des personnes qui vivent ou travaillent dans ce quartier. En effet, l'aménagement de l'espace public doit non seulement être durable mais également avoir pour finalité la réappropriation des quartiers par les habitant(e)s. Saint-Josse-ten-Noode doit devenir la Commune où chaque habitant, travailleur ou commerçant se sentchez soi.

Le Collège entend lancer une étude en vue d'un projet d'aménagement du quartier Nord qui s'inspire du modèle anversoïse de gestion publique du problème de la prostitution tout en tenant compte des spécificités communales et en collaborant avec les autorités fédérales et régionales.

Dans l'attente de ses conclusions, le Collège aura à coeur d'améliorer la qualité de vie des habitants et travailleurs en faisant appliquer le Règlement de police relatif à la prostitution en vitrine et le Règlement communal d'urbanisme sur les lieux de prostitution en vitrine. L'aménagement de la Place Saint Lazare et du square Victor Regina fera l'objet d'une concertation large avec l'ensemble des parties prenantes.

Le Collège facilitera l'implantation d'un commissariat de proximité dans le quartier Nord afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité publique.

### **2) Place Rogier**

Un appel à projet européen a été lancé par la Région pour le réaménagement de la place Rogier et des accès à la station de métro. Le Collège restera attentif à ce que ce nouvel aménagement des lieux profite également aux commerces situés sur le territoire de la commune (ex : rue de Brabant). Une étude visant à redynamiser les espaces commerciaux sous le Passage Charles Rogier sera réalisée en collaboration avec ATRIUM et les commerçants de la rue de Brabant afin de renforcer à terme l'attractivité des rues commerçantes de Saint-Josse-ten-Noode.

### **3) Place Madou, Chaussée de Louvain et rue Scailquin : concertation préalable avec les habitants et commerçants**

Le Collège a conscience que les efforts menés, tant au niveau de la revitalisation urbanistique des quartiers que de l'embellissement et de la sécurisation des espaces publics, vont indubitablement renforcer l'attractivité de Saint-Josse-ten-Noode pour les investisseurs cependant, il souhaite que le réaménagement de la voirie intègre mieux les besoins réels des habitants, travailleurs et commerçants.

Le Collège aura ainsi à coeur de redonner du sens au projet régional en donnant la parole aux habitants et commerçants. En l'état, force est de constater que le projet ne provoque qu'embarras de circulation et augmentation de la pollution due à la congestion automobile dans les rues adjacentes. La place Madou ainsi que le début de la chaussée de Louvain sont pourtant le point d'entrée principal sur le territoire de la Commune et constituent un élément du renouveau de la Commune, de son ouverture et de son attrait.

Pour ces raisons, le Collège entamera des discussions avec la Région en vue d'aboutir à une solution concertée dans ce dossier et propose d'organiser une large consultation avec les habitants, commerçants et autre acteur concerné en début de législature préalable à la mise en oeuvre du réaménagement de la voirie.

## **B. Urbanisme**

La Commune possède un bâti ancien parmi le plus énergivore de la Région de Bruxelles-Capitale puisque près des trois-quarts des logements datent d'avant 1932 et peu ont été rénovés de manière durable. Afin de poursuivre l'évolution de la Commune en un lieu de vie fonctionnel, convivial et dynamique, le Collège encouragera principalement les actions visant à rénover le bâti existant. A cette fin, il prendra les mesures nécessaires afin que la rénovation du bâti et l'amélioration des conditions de vie ne chassent pas les habitants les plus démunis de

leurs quartiers. Le Collège encouragera la mixité des types d'habitats (appartement, studio, etc.) tout en préservant l'harmonie et l'identité du quartier.

Le Collège estime également nécessaire de conserver l'héritage culturel et architectural de la Commune en privilégiant un bâti diversifié prenant en compte les besoins actuels des habitants (habitats modernes, crèches, espaces culturels, pôle emploi, commerces variés, infrastructures collectives, infrastructures sportives, espaces naturels, lieux de loisirs, etc.). Les espaces publics doivent également intégrer les dimensions de mobilité et de sécurité relatives aux personnes âgées ou handicapées.

Garant du respect de la réglementation urbanistique, le Collège veillera à renforcer son rôle de conseil auprès des propriétaires et locataires. Il collaborera avec l'administration régionale afin d'améliorer l'information des citoyens (mise à disposition des brochures éditées par la Région, édition d'un vademecum communal reprenant les principales formalités urbanistiques ainsi que les primes octroyées par la Commune) et créera un service ad hoc dont l'objectif sera d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches urbanistiques et d'obtention de primes à la rénovation et à l'énergie.

Le Collège souhaite faire un cadastre de tous les immeubles présents sur le territoire en se basant sur les données recueillies via la plate-forme NOVA qui a été mise en place par le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) en charge de la gestion des demandes de permis d'urbanisme, de permis de lotir et de permis d'environnement ainsi des dossiers liés à la performance énergétique des bâtiments. Cette plate-forme qui permet également à tout demandeur de permis de suivre son dossier sera évalué.

### **C. Prévention et cohésion sociale**

Le Collège entend renforcer la présence préventive dans la commune en mettant en place une coordination plus efficace des acteurs de prévention par quartier et en poursuivant le déploiement des acteurs de terrain (gardiens de la paix, éducateurs de rue, agents de prévention, etc.).

Le Collège entend améliorer la formation de ces acteurs de terrains et informer les habitants des missions de ces acteurs. En outre, le Collège entend élargir les plages horaires de ces acteurs de terrains afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Le Collège entend également renforcer l'action du service de prévention auprès des établissements scolaires, en particulier le Lycée Guy Cudell où les dispositifs d'accompagnement et de lutte contre le décrochage scolaire seront renforcés.

Le Collège entend réinstaurer les Conseils consultatifs de prévention ainsi que poursuivre les efforts consentis à tous les niveaux afin de lutter contre le recours à la violence et de favoriser la convivialité et la cohésion sociale.

En ce qui concerne la cohésion sociale, le Collège entend décliner la devise de la commune « l'Union fait la force » en soutenant les contacts avec et entre toutes les communautés vivant à Saint-Josse-ten-Noode d'une part, et rester dans une optique de dialogue permanent avec les différentes communautés afin de renforcer le lien social, d'autre part.

Pour lutter contre tous les types de repli, le Collège dispose de nombreux leviers pour améliorer le vivre ensemble notamment au travers de sa politique de subventions aux associations.

Le Collège mettra tout en oeuvre pour garantir la cohésion sociale sur le territoire de la Commune et soutenir ceux qui y oeuvrent via un partenariat. En cohérence avec la politique en matière d'accueil des primo-arrivants par les Communautés et la Région bruxelloise, le Collège entend créer une « Maison de la Citoyenneté » qui assurera une meilleure intégration des étrangers s'installant sur le territoire communal. Cette nouvelle structure sera aussi un lieu de concertation pour les acteurs intermédiaires structurants tels que les associations de migrants, les comités de quartiers, les éducateurs de rue, les associations de femmes, etc.

Le Collège veillera à organiser des séances d'information destinées à accueillir les nouveaux habitants.

Le Collège valorisera la diversité et soutiendra l'intégration des primo-arrivants en développant les classes de « français langue étrangère » et en favorisant des programmes de solidarité Nord-Sud.

Le Collège réaffirme sa volonté de favoriser la mixité sociale dans tous les domaines de la vie communale (école, emploi, loisirs, logement) avec comme objectif l'insertion sociale et le bien-être de chaque habitant(e) de la commune.

Enfin, le Collège mènera une politique de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### D. Sécurité

La sécurité est un des droits fondamentaux auquel tout citoyen aspire et il appartient à la Commune de veiller sur son territoire à la sécurité publique et au maintien de la tranquillité sur la voie publique. Le Collège sera attentif à la mise en oeuvre du plan zonal de sécurité en tenant compte de priorités de la zone afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le Collège opte résolument pour le développement d'une police de proximité qui oriente l'action des policiers davantage vers le terrain et le service aux citoyens.

Le Collège sera attentif à la mise en place d'un Koban (antenne décentralisée de police) implanté sur/ autour de la place Saint-Josse. Le Collège entend maintenir la présence du commissariat dans le quartier Nord.

Le Collège souhaite d'une part, augmenter le nombre et la visibilité des agents de quartier en informant notamment la population des coordonnées des inspecteurs de quartiers et, d'autre part, améliorer l'accueil dans les commissariats. Afin d'optimiser la lutte contre les incivilités, le Collège veillera à faire respecter le règlement de police, appliquera les sanctions administratives communales (amendes administratives) en privilégiant aussi la médiation.

Le Collège aura également à coeur de renforcer la sécurité routière en procédant notamment à des aménagements physiques des voiries (ex : installation de plateau) en vue de réduire la vitesse des véhicules.

### E. Propreté publique

La propreté publique doit être assurée dans tous les quartiers de la commune afin d'offrir un cadre de vie agréable aux tennodois(es).

Le Collège entend mettre en oeuvre les recommandations issues du plan propreté 2012-2017 élaboré par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan accorde une grande importance à l'information et la sensibilisation car il s'agit du premier outil de prévention des actes de malpropreté. Pour faire partie du quotidien de tout un chacun il faut que ce plan soit facilement et rapidement compréhensible par tous. Voilà pourquoi les campagnes d'information ne se feront pas uniquement dans les deux langues officielles de la Région mais également dans d'autres langues couramment usitées sur le territoire. Ce n'est qu'en touchant un maximum de personnes que ces campagnes seront efficaces. Un « welcome pack » sera également mis à disposition des nouveaux habitants de la commune.

Le Collège soutiendra les actions d'information et de sensibilisation spécifiques (recyclage, tri, jours de collecte, déchetteries communales et régionales, etc.) auprès d'une série de publics cible: les jeunes (enfants, adolescents, étudiants), les habitants d'immeubles verticaux (locataires, locataires sociaux, ...), les associations en alphabétisation, les organisateurs d'événements et d'animations locales, les commerçants, les aide-ménagères, etc. Il s'agira, au travers de ces groupes cible, d'une part, de faire passer un message positif en matière de propreté publique et d'autre part, de mettre en place des campagnes « Commune propre » regroupant une série d'actions ponctuelles (mobilisation de la population, nettoyage des rues et des graffitis, embellissement et aménagement d'espaces, etc.). Le parc à conteneurs qui contribue à la propreté des rues en empêchant les dépôts clandestins d'encombrants sera doté d'un espace de tri permettant de séparer les différents encombrants. Ces actions ont pour finalité d'encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier.

Le Collège équipera l'espace public de corbeilles urbaines tous les 100 mètres en commençant par les rues inter-quartiers et en prenant compte de critères objectifs tels que la densité de population, la fréquence de passage, la présence d'écoles, etc.

Pour ce qui est des corbeilles de tri sélectif, le Collège souhaite en priorité qu'elles soient

installées dans les zones les plus fréquentées. En étroite collaboration avec la Région, la Commune poursuivra l'enterrement des bulles à verre afin de réduire les nuisances sonores, visuelles et autre appel à dépôts clandestins.

Afin de soulager les commerçants qui conservent leurs déchets dans un local, leur permettre de déposer leurs déchets à n'importe quel moment et d'éviter la présence de sacs poubelles dans les espaces publics, le Collège souhaite innover par l'enterrement de conteneurs dans les noyaux commerciaux (citons par exemple la place Saint-Josse et ses alentours). Le Collège prendra contact avec l'Agence de Bruxelles-Propreté afin d'étudier la mise en place de ce système qui sera une première sur le territoire belge.

Les actions répressives vis-à-vis des actes de malpropreté (dépôts clandestins, sacs non triés, déjections canines, tags, etc.) seront renforcées afin de combattre le sentiment d'impunité. Les actes d'incivilité en matière de propreté publique sont des phénomènes contre lesquels le Collège luttera en consacrant le budget nécessaire en vue de garantir un niveau de propreté élevé qui contribuera d'une part, à améliorer l'image de la commune ainsi que le bien-être de ses habitants et d'autre part, diminuera le sentiment d'insécurité.

## F. Mobilité

L'amélioration de la mobilité est un enjeu majeur pour le bien-être des tennodois(es) quelque soit leur mode de déplacement (piétons, cyclistes, usagers des transports en commun ou automobilistes). Le Collège privilégiera une politique de mobilité cohérente et coordonnée avec les communes voisines et la Région pour le bénéfice de l'ensemble de la population tennodoise en vue de leur garantir une mobilité plus sûre, fluide et respectueuse de l'environnement.

Le Collège entend consulter en début de législature la population et les acteurs concernés en vue d'évaluer toutes les actions de mobilité menées depuis 2002 sur le territoire de Saint-Josseten-Noode. Les conclusions de ce « Grenelle de la mobilité » seront prises en ligne de compte par le Collège pour l'orientation du plan communal de mobilité.

Dans l'attente de ces conclusions, le Collège entend rouvrir le carrefour rues Verte/Botanique/Rivière.

Le Collège entend inclure systématiquement la problématique de la mobilité dans tout projet d'aménagement territorial de la Commune.

Le Collège sera également attentif à la mobilité douce et soutiendra les modes alternatifs de déplacements qui présentent des avantages écologiques et économiques tout en ayant un impact positif sur la santé. Le Collège entend poursuivre sur son territoire la présence des dispositifs Villo et Cambio.

En ce qui concerne la politique de stationnement, le Collège initiera une étude chargée de déterminer les zones problématiques en matière de stationnement. Dans l'attente des conclusions de cette étude, le Collège souhaite encourager les entreprises, les immeubles de bureaux et autres à mettre à disposition des riverains leurs parkings non utilisés la nuit et les weekends selon des modalités à déterminer. De plus, le Collège veut négocier avec les sociétés de parking des tarifs préférentiels pour les riverains et commerçants.

L'objectif du Collège sera la mise en place d'un plan de stationnement qui rencontre les attentes des tennodois(es) et qui s'inscrit en droite ligne du Plan régional de stationnement.



## 2.Des logements de qualité pour tous

Un des grands défis auquel la Région bruxelloise et singulièrement la Commune sont confrontées est le manque de logement décent. Or, avec une superficie d'1 km<sup>2</sup>, la densité de population est l'une des plus importantes de la Région et la proportion de familles nombreuses (5,1 %) sur la commune est supérieure à celle de la moyenne régionale (2,6 %).

### A. Logements publics

La Commune qui gère directement et indirectement un parc immobilier de plus de 1300 logements publics dispose de certains leviers pour améliorer l'offre de logements disponibles (Propriétés communales, Habitations à Bon Marché, Agence Immobilière Sociale). Afin d'instaurer un véritable pilotage de la politique communale du logement, le Collège entend analyser ces outils tant en termes d'efficacité que de bonne gouvernance. Un cadastre des logements publics ou conventionnés disponibles sur le territoire communal sera établi. Des objectifs et des moyens d'actions seront définis et feront l'objet d'un suivi en termes de création et de rénovation de logements, de mixité sociale et de satisfaction des locataires. Afin d'éviter que le sentiment d'arbitraire ne jette la suspicion sur le travail des opérateurs

publics de logement, le Collège veillera à une application stricte des règles en matière d'attribution, de transfert, de mutation et de dérogation.

Le Collège poursuivra en priorité la rénovation du parc de logements publics avec pour objectif de baisser de moitié le taux de logements inoccupés ou inoccupables. Dans cette politique de rénovation des logements publics, le Collège soutiendra les initiatives visant à réduire la consommation énergétique en vue de limiter les charges pour les locataires et portera une attention particulière au relogement prioritaire des locataires d'immeubles faisant l'objet d'une rénovation.

Une attention toute particulière sera portée à l'accueil des locataires de logements publics (logement communal, AIS et HBM) ainsi qu'au suivi de leurs demandes (reçus pour petits travaux, facilités de paiement, conflits de voisinage, questions juridiques, etc.). Par ailleurs, le Collège entend renforcer les dispositifs de concertation entre les locataires et les gestionnaires du logement public : mise en place d'une Cocolo, désignation de délégués des locataires dans les immeubles et groupes d'immeubles de plus de 10 logements.

Le Collège encouragera également la vente de logements sociaux aux locataires par les sociétés de logement dans les grands ensembles de logements afin de favoriser la mixité sociale. Un kit du locataire comprenant une farde et toutes les informations utiles et nécessaires sera remis aux locataires. Des séances d'information seront également données aux locataires afin de les aider à réduire leurs factures énergétiques et leur empreinte écologique. Un « guichet énergie » sera mis en place afin d'aider les locataires.

Le Collège poursuivra les aménagements aux abords des logements publics (entretien des communs, sécurisation des portes d'entrée, etc.) et créera un service de maintenance et de réparation d'urgence afin de réduire les délais d'attente des interventions et ainsi apporter une solution rapide et moins onéreuse aux habitants des logements publics.

## **B. Logements privés**

Le Collège encouragera les propriétaires à mettre en location leurs biens situés au-dessus des commerces en portant une attention accrue au maintien d'entrées privatives vers les étages. Le Collège entend ainsi mener une politique volontariste de lutte contre les logements inoccupés, inhabitables, déclarés insalubres, etc.

Le Collège renforcera l'information des propriétaires et locataires sur les dispositifs existants en matière locative (primes à la rénovation, à l'énergie, à l'embellissement des façades, prêt de matériel, gestion locative par l'ALS, aide à la constitution de garanties locatives, ADIL, etc.).

Le Collège étudiera la possibilité de supprimer pendant 5 ans le précompte immobilier des jeunes de moins de 35 ans qui achèteront un premier logement à Saint-Josse-ten-Noode.

## **C. Nouvelles formes de cohabitation**

Le Collège encouragera les nouvelles formes de cohabitations (ex : intergénérationnelles) destinées à renforcer le lien social. Le Collège augmentera le nombre de logements d'urgence (insertion, transit, victimes de violences conjugales, victimes de traite des êtres humains, victimes de logements insalubres, etc.) et luttera, dans le respect des intérêts des locataires, contre les marchands de sommeil, les bâtiments vides et les chancres urbains.

### 3. Une politique dynamique de l'emploi et du développement économique

L'emploi reste l'un des principaux vecteurs d'intégration sociale. Alors que la Région accueille de nombreux acteurs associatifs, entreprises, institutions publiques et administrations publiques locales, fédérales, régionales, européennes et internationales, force est de constater que la population tennodoise en bénéficie insuffisamment. Voilà pourquoi le Collège développera une véritable politique de soutien à l'emploi via la création et le développement d'activités pérennes non-délocalisables. Même si la Commune n'a pas de réelles compétences en matière de lutte contre le chômage, son action diversifiée peut compléter celle d'autres acteurs publics et privés de l'emploi. L'objectif poursuivi par le Collège est de permettre à l'ensemble des tennodois(es) de bénéficier mieux et davantage de la richesse produite sur le territoire de la Région et de la Commune.

Le Collège encouragera l'accompagnement, la formation, l'insertion socio-professionnelle et la remise à l'emploi en développant une politique coordonnée de tous les acteurs impliqués dans la politique de l'emploi (Mission locale, ACTIRIS, ALE, ATRIUM, CPAS, associatif ISP, etc.) pour le bénéfice des tennodois(es).

Le Collège initiera également une politique active en matière d'économie sociale notamment en accompagnant les porteurs de projets et passant des partenariats avec les secteurs d'activité fortement présents sur le territoire de la commune (hôtellerie, horeca, services aux seniors et personnes handicapées, accueil de l'enfance, etc.).

Le Collège encouragera les opérateurs économiques présents sur le territoire à offrir des stages et à soutenir l'emploi tennodois.

De plus, le Collège soutiendra les initiatives commerciales au Quartier Nord et notamment au Passage Charles Rogier (Pont de Brabant) ainsi que dans les environs immédiats du Boulevard Saint-Lazare (ex : prolonger la braderie de la rue de Brabant jusqu'à ces endroits).

Le Collège mènera une politique de mise à l'emploi de demandeurs d'emploi fragilisés, qui mobilise et développe leurs compétences professionnelles en activant des aides régionales et fédérales à l'emploi. Une attention sera également portée aux développements de maisons communales d'accueil de l'enfant et de structures communales d'accueil extrascolaire pour permettre aux tennodois(es) de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Le Collège initiera une politique de développement économique et commercial afin de générer des emplois et de la richesse en soutenant les indépendants (information, accompagnement dans leurs démarches, etc.) et développant des synergies entre les acteurs publics (ATRIUM, ABE, SDRB, SRIB, etc.) et privés (intérim, BECI, UCM, etc.). Des initiatives en vue de protéger le petit commerce de proximité seront également prises par le Collège.

Le Collège veillera à ce que les commerçants soient bien accueillis lors de leurs démarches en vue d'entamer une activité commerciale et veillera également à ce que l'ensemble des règlements-taxes soient publiés et mis à jour sur le site internet de la commune afin que l'indépendant ou le chef de PME sache quelles sont les taxes auxquelles il sera soumis.

Vu l'importance du secteur hôtelier à Saint-Josse-ten-Noode (plus de 2.750 chambres) et la construction de nouvelles chambres (Gésu rue Royale, etc.), le Collège entamera une politique touristique dynamique en renforçant sa collaboration avec « Visit Brussels » (anciennement BITC) et en organisant des rencontres avec les acteurs afin de mieux répondre aux attentes des touristes (congrégistes, touristes internationaux, locaux, thématiques, jeunes, etc.).

## 4. Un système éducatif performant

Le Collège mènera une politique ambitieuse en matière d'éducation en orientant ses priorités dans les écoles situées dans les quartiers les plus pauvres de la commune.

Pour lutter contre les inégalités, le Collège aura à coeur de défendre un enseignement gratuit et accessible à tous sans distinction. Les pouvoirs publics ont le devoir d'oeuvrer afin que les enfants puissent acquérir des connaissances et des compétences qui leur permettront de s'épanouir et de construire un avenir durable. Le Collège souhaite ainsi recentrer l'école sur les apprentissages de base tout en continuant à développer l'esprit critique, la conscience citoyenne et l'ouverture sur le monde.

Le Collège consacrera des moyens à la rénovation durable des infrastructures scolaires. Un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments scolaires sera mis en place. La priorité de ce plan sera donnée à la sécurisation et en particulier la prévention contre l'incendie.

Le Collège entamera la construction de nouvelles installations pour la « Nouvelle école » dans le périmètre proche des installations actuelles (destruction des préfabriqués). Le Collège procédera à l'extension de l'école néerlandophone Sint-Joost-aan-Zee.

Le Collège veillera à gérer les infrastructures et les équipements scolaires de manière durable et affectera également des moyens à l'achat de matériel pédagogique en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

Le Collège portera également une attention accrue au devenir du Lycée Guy Cudell. Une nouvelle équipe dirigeante sera mise en place, le Collège veillera à ce que cette dernière reçoive le soutien ferme et éclairé du pouvoir organisateur.

Le Collège veillera également à ce que le personnel enseignant de l'établissement évolue dans un environnement de travail apaisé, pour ce faire, une attention toute particulière sera portée à la standardisation des documents essentiels (cadastre administratif, schéma NTPP, règlement de travail, tableau d'ancienneté, nombre d'élèves, etc.). L'équipe éducative verra ses moyens humains (formation, personnel supplémentaire) et matériels (matériel informatique, logiciel, poste de travail adapté, etc.) renforcés.

Le Collège veillera à organiser une cohérence pédagogique optimale entre le primaire et le secondaire en proposant des rencontres entre les enseignants de 6<sup>e</sup> primaire et de 1<sup>re</sup> secondaire des écoles de la commune. A cet effet, il examinera la possibilité de créer dans le secondaire de nouvelles filières d'enseignement susceptibles de retenir les élèves domiciliés à Saint-Josse-ten-Noode souhaitant poursuivre leur scolarité en dehors de la commune.

Pour atteindre ces différents objectifs, le Collège entend utiliser la voie privilégiée de la concertation sociale.

Le Collège veillera à intégrer les écoles dans leur quartier notamment en développant des collaborations avec les opérateurs culturels et le monde associatif. Il encouragera également les échanges structurels (visites, stages, réalisation de projets, etc.) entre les acteurs économiques de la commune et les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise.

Le Collège encouragera la création d'organisations de parents d'élève(s). Il soutiendra également la création d'associations d'élèves en mettant à disposition de ces dernières un budget participatif pour la réalisation de projets citoyens novateurs. La sécurité aux abords des écoles sera également renforcée et les élèves seront sensibilisés au code de la route. Toujours en matière d'enseignement, le Collège veillera aussi à :

- Rendre les activités obligatoires financièrement accessibles notamment en remettant en début d'année scolaire un calendrier des activités scolaires comprenant le coût de celles-ci afin de permettre aux parents de budgétiser l'année scolaire de leurs enfants ;
- Favoriser l'immersion linguistique des élèves (échanges d'élèves, activités parascolaires communes, etc.) ;
- Créer des lieux d'apprentissage des langues (néerlandais et français pour ceux qui éprouvent des difficultés ainsi que les primo-arrivants) ;
- Poursuivre la formation des enseignants notamment aux nouvelles pédagogies adaptées aux réalités tennodoises.

Le Collège luttera également contre le décrochage scolaire en renforçant les politiques de soutien à la réussite scolaire d'une part, et en soutenant davantage les écoles de devoirs par la création notamment d'un réseau d'écoles de devoirs, d'autre part.

## 5. Un soutien aux familles

### A. Famille et petite enfance

La commune doit s'adapter face à l'essor démographique et prendre en compte l'évolution du modèle familial pour répondre aux besoins des parents et enfants.

Le Collège initiera une politique de création de crèches supplémentaires et mettra en oeuvre des projets d'accueil alternatifs de la petite enfance. Le Collège veillera à la construction de nouvelles crèches : que ce soit sur fonds propre ou dans le cadre de Contrats de Quartiers Durables (projet de crèche dans le CQD « Liedekerke » et celui de la chaussée de Louvain).

Par ailleurs, le Collège s'engage à rechercher des financements auprès d'autres niveaux de pouvoir ou dans le cadre de partenariat public-privé pour mener à bien sa politique en faveur de la petite enfance. Chaque entreprise a une responsabilité sociétale. Le Collège sensibilisera, dès lors, les grandes entreprises et les institutions publiques à la nécessité de créer des crèches d'entreprises ouvertes également aux enfants du quartier. Dans le cadre de cette politique, la Commune se doit de montrer l'exemple et étudiera la possibilité de créer une crèche dans les bâtiments de la Maison communale ou à proximité pour le personnel communal et les usagers des services communaux.

Le Collège souhaite également créer en partenariat avec ACTIRIS une crèche pour les chercheurs d'emploi devant se rendre à une formation ou une interview d'embauche.

### B. Jeunesse

Le Collège entamera une réflexion globale avec les parties prenantes (les acteurs de terrains, le monde associatif, les écoles, les parents, les jeunes, les opérateurs culturels, etc.) et proposera une politique active et cohérente pour le secteur de la jeunesse. En parallèle de l'école, des maisons de quartier et des maisons des enfants seront créées. Ces lieux de socialisation veilleront à proposer un encadrement de qualité pour les jeunes tennodois(es) mais également à accueillir des publics variés (femmes, familles, aînés, etc.) favorisant les mixités culturelle, sociale et de genre ainsi que l'intergénérationnel.

Le Collège s'engage à soutenir ces dispositifs et à tendre vers une couverture de tout le territoire en tenant compte des besoins des jeunes et en améliorant la formation du personnel.

Le Collège étudiera la possibilité d'obtenir des subventions structurelles des Communautés pour soutenir les activités à caractère culturel, récréatif et sportif par et pour les jeunes.

Le Collège souhaite prioritairement créer une « Maison des Enfants » dans le quartier Nord et une autre dans le quartier Bossuet-Houwaert.

Le Collège souhaite ouvrir les infrastructures communales (bibliothèques, écoles, EPN, etc.) aux étudiants du supérieur pendant les périodes de blocus afin de faciliter l'étude.

Le Collège entend accroître l'offre d'activités durant les vacances scolaires en mettant à disposition des tennodois(es) les infrastructures scolaires, sportives et culturelles de la Commune.

## 6. Un accompagnement social adapté aux besoins de chacun

L'évolution des besoins de la population impose aux autorités locales d'évaluer sans cesse leurs actions et leurs moyens budgétaires.

Le Collège créera un service de guidance budgétaire pour accompagner les tennodois(es) et leur permettre de faire face aux difficultés consécutives à la crise financière et économique. Le Collège étudiera l'opportunité de prendre des mesures visant à lutter contre le gaspillage alimentaire et organiser la distribution des invendus aux associations venant en aide aux démunis.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de cohésion sociale soutenue par la Commission communautaire française, le Collège veillera au développement d'actions de soutien et d'accompagnement scolaire, d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés, d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants. Cela en vue de garantir pour tou(te)s de meilleures chances de participation, d'autonomie et de socialisation.

Afin d'aider les seniors, le Collège entend renforcer les actions des deux foyers restaurants par la création d'un centre de jour. Il s'agit de lieux d'accueil adaptés aux PMR et aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer alternatifs à l'hospitalisation et au placement qui luttent contre l'isolement et assurent la prise en charge journalière respectueuse de nos aînés par une équipe de professionnels.

De plus, le Collège développera des projets intergénérationnels et interculturels en vue de promouvoir le vivre ensemble et initiera la création de maisons communautaires, d'habitats groupés, d'habitats intergénérationnels, etc.

Le Collège entend également faire siennes les recommandations issues du projet de recommandation sur la prévention des risques de vulnérabilité des migrants âgés et l'amélioration de leur bien-être adopté par le Comité européen sur les migrations (CEMG) le 21 décembre 2010. Ce projet prévoit de mettre en place des politiques et pratiques destinées à « limiter l'isolement social ou affectif des migrants âgés, par exemple en entretenant leur intégration sociale et en renforçant leurs liens avec leur famille, leurs réseaux personnels mais aussi en favorisant de nouveaux contacts avec la société ». Les services communaux et les associations veilleront à sensibiliser les familles à une meilleure prise en charge de leurs parents migrants âgés en leur apportant les informations utiles notamment en matière de soutien matériel ou psychologique.

Le Collège facilitera également l'implication des personnes handicapées : adaptation des voiries, accessibilité des bâtiments publics en ce compris les logements publics, les services à domicile.

Le Collège instaurera un système de veille en cas d'événements exceptionnels (canicule, inondations, ascenseur en panne, etc.) et soutiendra les services d'aide et de soins à domicile en ce compris les volontaires qui vont à la rencontre des personnes isolées.

## 7. Une politique culturelle et sportive ambitieuse

### A. Sport

En matière sportive, des efforts seront entamés en vue de garantir la quantité et la qualité des infrastructures sportives en rénovant celles existantes et en créant de nouvelles. L'administration communale proposera des chèques sport communaux en vue d'aider les familles en difficultés à accéder aux infrastructures sportives et à pratiquer une activité sportive bénéfique pour la santé. Une attention sera portée à l'accès en priorité des tennodois(es) aux infrastructures sportives.

Le Collège poursuivra les travaux de rénovation de la piscine « Bains de Saint-Josse » dont la réouverture est prévue début 2014, de la salle omnisport Guy Cudell ainsi que du stade Georges Pêtre en effectuant les travaux nécessaires dans les tribunes, le Club house ainsi que les vestiaires.

Le Collège veut permettre au plus grand nombre d'accéder aux infrastructures des écoles en dehors des heures de cours à un prix démocratique et encourager la pratique sportive en créant des infrastructures de qualité et polyvalentes de proximité dans l'espace public grâce notamment aux Contrats de Quartier Durable.

De plus, il veut renforcer la pratique du sport en organisant des manifestations sportives (ex : journée du patrimoine sportif, des « olympiades » qui s'adressent à toutes les écoles primaires établies sur le territoire communal, des rencontres avec des sportifs de haut niveau, etc.).

### B. Culture

Le public potentiel des activités culturelles comprend aussi bien les spectateurs habituels des salles de concerts, des musées, des cinémas, etc., que tous ceux qui n'ont pas encore eu l'opportunité de les développer ou de les pratiquer.

Le Collège veillera à renforcer la visibilité et à valoriser le patrimoine culturel existant : le Musée Charlier, l'Académie de Musique, l'Académie des Beaux-arts, les bibliothèques communales francophones et néerlandophones, le théâtre « Le Public » et le « Théâtre de la Vie », le Centre culturel Botanique, etc. Vivre sa culture et apprendre à connaître celles de ses voisins, en impliquant chacun, du plus petit au plus âgé, tel est le défi que le Collège veut relever en démocratisant la culture et en renforçant l'accès à la culture pour tous.

Car la culture joue un rôle essentiel en définissant un socle de valeurs communes qui fondent les principes fondamentaux à respecter au sein d'une communauté donnée. Le respect de ces valeurs permet de garantir durablement le savoir-vivre ensemble et la cohésion sociale.

La culture joue également un rôle très important dans la reconnaissance de la légitimité des nombreuses cultures minoritaires présentes sur la commune. En donnant à ces minorités l'occasion de s'exprimer, le Collège pose un acte politique fort qui permet d'éviter le repli sur soi et ses dérives identitaires. Bien entendu, ces cultures s'exprimeront dans le respect des valeurs qui fondent notre société et notre système démocratique. Cette politique aura à coeur de refléter la réalité des quartiers à travers une offre culturelle variée tant au niveau de la programmation, des équipes artistiques et techniques, que de la participation du public.

Le Collège entend créer une « Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale » qui permettra le développement d'une offre culturelle locale diversifiée et de qualité. Celle-ci contribuera à soutenir l'expression de la diversité culturelle et le métissage des cultures tout en permettant une plus grande visibilité des initiatives culturelles.



Afin de promouvoir la culture en tant que vecteur de développement économique (tourisme, emploi, insertion socioprofessionnelle), et de source de créativité et d'innovation, le Collège entend renforcer le réseau des acteurs culturels par la création d'une plateforme des opérateurs culturels sur la commune.

Le Collège s'inscrira dans le futur Plan culturel pour Bruxelles, actuellement dans sa phase de finalisation conformément à l'Accord de majorité 2009-2014 du Gouvernement de la Commission communautaire française.

Le Collège continuera à soutenir le développement d'initiatives culturelles tel que le projet « Saint-Josse aux 1000 visages » visant à jeter un regard positif sur toutes les vagues d'immigration qui enrichissent Saint-Josse-ten-Noode.

Le Collège souhaite également promouvoir les artistes tennodois(es) en exposant leurs oeuvres dans les bâtiments communaux mais également dans les lieux accessibles au public comme par exemple le jardin en face de l'hôtel communal à l'instar des expositions qui se déroulent au Square Armand Steurs.

## 8. Un renforcement du développement durable et des relations internationales

Le développement durable sera une des priorités du Collège qui a d'ores et déjà mis en place un échévinaat du développement durable.

Le Collège souhaite implémenter une manière de travailler qui assure le bien-être des générations présentes sans compromettre l'avenir des générations futures en assurant la transversalité des politiques menées. Fort de son expérience dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'actions de l'Agenda Iris 21, le Collège poursuivra ses efforts, notamment en promouvant une consommation plus responsable au sein de l'administration notamment en matière de gestion des ressources naturelles (papier, impression R.V, tri sélectif, etc.).

Dans un souci d'exemplarité, le Collège élaborera un plan de réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics (crèches, écoles, académies, lycée, salle de sports, piscine et musée). Les projets de rénovation des vieilles installations énergivores seront poursuivis. Dans la mesure des budgets disponibles les énergies alternatives seront privilégiées (logements passifs, panneaux et chauffe-eaux solaires dans les bâtiments publics, isolation thermique des bâtiments, etc.).

Le Collège créera un « guichet énergie » ayant pour objectif de sensibiliser les particuliers sur la réduction des dépenses énergétiques, la rénovation durable, l'éco-conseil, les techniques de rénovation, d'entretien et de décoration en collaboration avec notamment la Maison de la rénovation.

En ce qui concerne les relations internationales et la coopération au développement, le Collège a l'ambition de développer des partenariats avec d'autres villes afin de permettre des échanges de bonnes pratiques. L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence des actions menées sur le territoire de la commune ainsi qu'une information large des citoyens sur les activités de la commune.

Le Collège investira également dans la coopération au développement en soutenant des initiatives humanitaires et en lançant ou soutenant des partenariats et des projets.

## 9. Une gouvernance publique moderne

### A. Finances locales mieux contrôlées

Dans le contexte financier difficile dans lequel les communes évoluent, le Collège s'inscrira dans une démarche de collaboration avec l'autorité de tutelle en respectant les exigences régionales en matière de contrôle des dépenses. Le Collège ne souhaite pas faire peser la rigueur budgétaire sur le contribuable tennodois mais opte davantage pour la poursuite de ses efforts visant à maîtriser les dépenses. Il en sera de même pour les structures dépendant d'une manière ou d'une autre de la commune.

Le Collège n'envisage pas de supprimer des services à la population mais demandera à tous les services et partenaires de s'imposer une discipline budgétaire stricte. La tutelle régionale impose cette rigueur budgétaire.

Le Collège n'augmentera pas l'impôt sur les personnes physiques ni le précompte immobilier (centimes additionnels).

Le Collège souhaite rassurer la population en ce que cette rigueur budgétaire n'équivaudra pas à verser dans l'immobilisme. Le Collège continuera en effet à faire appel aux différents niveaux de pouvoir pour financer de nouveaux projets, mais en réduisant les charges récurrentes qui résulteraient de la concrétisation de ces projets. Le Collège étudiera également la possibilité de mettre en oeuvre des partenariats public/privé (PPP), comme par exemple le recours au tiersinvestisseur, qui a l'avantage de financer des investissements d'importance sans alourdir la charge de la dette communale.

La cellule « subsides » qui aura pour mission principale de rechercher de nouveaux financements assurera le suivi auprès des différents services de l'administration communale. Un répertoire des subsides sera régulièrement mis à jour et présenté au Collège.

Le Collège oeuvrera à une gestion affinée et dynamique de l'endettement actuel et futur de la Commune.

Enfin, le Collège s'évertuera à maîtriser les dépenses en effectuant des contrôles budgétaires réguliers, en gérant de manière efficace le patrimoine communal et en diminuant la facture énergétique des bâtiments communaux.

### B. Modernisation de l'administration

Le Collège a l'ambition de travailler avec les services communaux en vue de faire de la Maison communale la « Maison de tous les citoyens ». Pour ce faire, la priorité sera mise sur des investissements qui permettront d'améliorer encore plus l'accueil de la population.

Le Collège entend moderniser l'organisation interne des services communaux et mettra en place un nouveau plan stratégique qui aura pour objectif d'optimiser l'organisation et de moderniser le management au sein de l'administration.

Le Collège veillera également à améliorer les ressources humaines au sein de l'administration en assurant une égalité des chances de tous en matière d'accès aux emplois de l'administration, une objectivation des procédures d'engagement et de promotion. Le Collège souhaite une plus grande responsabilisation de l'administration et le maintien de l'effort de formation et d'évaluation du personnel.

Le Collège veut développer l'administration online en améliorant la présentation du site internet et en

permettant aux citoyens de télécharger tout type de documents.

Le Collège travaillera à simplifier les démarches administratives (simplification des formulaires, traçabilité par internet de l'évolution du dossier, etc.).

Le Collège souhaite renforcer la cellule juridique afin de soutenir plus efficacement les services communaux. Cette cellule apportera notamment un soutien dans la préparation des dossiers (ex : lors de la passation de marchés publics) et s'assurera de leur suivi.

Le Collège instaurera une gestion plus saine et un contrôle plus strict des associations (para)communales et celles recevant des subsides en imposant la signature d'un contrat de gestion reprenant des objectifs clairs et prévoyant un contrôle rigoureux des comptes.

Afin de renforcer la confiance du public dans le tissu associatif, le Collège entend également mettre en place une cellule de soutien chargée d'outiller et responsabiliser les associations en leur prodiguant des conseils et des formations pratiques directement utilisables (gestion journalière, gestion financière, introduction/suivi de demandes de subventions, etc.).

Le Collège aura à coeur de montrer l'exemple en matière de comportements que ce soit en faisant des économies d'énergie ou en ayant une gestion saine des deniers publics. Il s'agit non seulement d'un principe de bonne gestion mais également d'une politique plus soucieuse de l'éthique.

### **C. Proximité, concertation et participation**

Toutes les politiques communales doivent être adaptées aux spécificités des quartiers de la commune. Une concertation avec les parties prenantes (habitants, travailleurs, commerçants, associations, etc.) sera privilégiée avant la mise en place d'un projet pouvant avoir des répercussions sur la vie du quartier.

Le Collège considère que la gestion communale doit se baser sur une participation active des citoyens. Pour ce faire, il intensifiera les méthodes participatives dans le choix des politiques et introduira le principe du budget participatif en soutenant financièrement des initiatives d'habitants soucieux d'améliorer la qualité de vie de leur environnement direct. De plus, le Collège veillera à ce que les citoyens soient informés des possibilités de financement de leurs projets (ex : Contrats de Quartiers Durables). Toute décision communale s'inscrira dans une stratégie concertée, réfléchie et collégiale.

Le Collège multipliera les réunions et moyens d'information afin de favoriser la participation du plus grand nombre avant l'élaboration de tout grand projet.

### **D. Coordination des politiques publiques**

Afin d'assurer une plus grande efficacité des politiques publiques, le Collège sera attentif à une meilleure coordination des services et départements entre eux mais également avec les autres niveaux de pouvoir. L'objectif est d'améliorer la performance de l'administration communale notamment en matière d'obtention de subsides en vue de donner à la Commune les moyens de son ambition dans l'intérêt des tennodois(es).

### **E. Gestion transparente des mandats publics**

Le Collège ouvrira des mandats aux membres de l'opposition démocratique afin de garantir non seulement une plus grande transparence en matière de gestion publique mais également une meilleure représentation dans les instances paracommunales. Le Collège s'engage à mettre en oeuvre une

gestion fondée sur l'obligation de rendre compte de son mandat.

Afin d'établir un lien social fort entre toutes les composantes de la commune, le Collège aura à coeur d'inclure les habitants, commerçants, associations, services publics et autres parties prenantes dans la mise en oeuvre de sa déclaration de politique générale et plus particulièrement dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Ce programme volontariste et ambitieux du Collège devra s'appliquer en fonction des budgets disponibles. En cas de circonstances nouvelles, le Collège restera soucieux du bien-être de la population tennodoise en adaptant les actions afin de toujours répondre le plus adéquatement possible aux demandes des tennodois(es).

